



Quiconque est descendu dans un endroit et a dit : " Je me réfugie auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal de ce qu'Il a créé ", rien ne lui portera préjudice jusqu'à ce qu'il quitte cet endroit.

Khawlah bint Ḥakîm (qu'Allah l'agrée) relate : « Quiconque est descendu dans un endroit et a dit : " Je me réfugie auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal de ce qu'Il a créé ", rien ne lui portera préjudice jusqu'à ce qu'il quitte cet endroit. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) oriente sa communauté à chercher refuge de manière bénéfique, par ce qui repousse toute chose préjudiciable que la personne redoute au moment où elle descend dans une contrée à la surface de la Terre ; que cela concerne un voyage, une promenade ou quoi que ce soit d'autre. A savoir, la personne cherche refuge auprès des paroles [parfaites] d'Allah qui guérissent, suffisent et sont exemptes de toute altération ou diminution, afin d'être en sécurité dans sa demeure contre tout ce qui pourrait lui causer du tort et cela aussi longtemps qu'il y réside.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5932>

